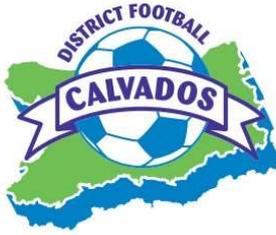


## BUREAU COMITE DIRECTEUR



Réunion du 19 Août 2022

Procès-Verbal n°01

**Président** : Bertrand **VOISIN**

**Présents** : Dominique **DE LA COTTE**, Agnès **FLEURY**, Didier **MARC**, Dominique **PERRIER**, Anne-Marie **RABAUD**.

**Excusés** : Jean **GUYONNET**, Michèle **LANEELLE**.

Le Président remercie les membres pour leur présence.

### INFOS

Le Président remercie le club de Saint-Vigor-le-Grand pour l'organisation, avec une belle réussite. Des finales de la Coupe du Calvados qui se sont déroulées les 25 et 26 juin, les arbitres présents et les bénévoles qui ont aidé ou assisté à celles-ci.

En ce qui concerne les travaux du District, un retard a été pris à cause du désistement du plombier et de l'électricien qu'il a fallu remplacer. Le Président a demandé au maître d'œuvre de bien vouloir nettoyer les radiateurs à l'extérieur pour vider la boue.

L'architecte va essayer de décrocher un nouveau système de climatisation à titre d'expérimentation donc à voir.

### POINT DU PERSONNEL

Le personnel a pris ses congés sur juillet/août (Sylviane, Johanne et Maxime). Yannis est en fin de contrat et Thomas **RATTIER**, service civique de la saison dernière, le remplace.

Clara **BISSON** à qui il reste un an de contrat continue avec satisfaction son activité.

Une réflexion est en cours pour une éventuelle embauche de jeune pour secondar l'arbitrage et le football féminin. La fédération propose une aide sur deux années, pour ce type d'emploi, mais la faisabilité doit être sérieusement étudiée avant toute décision.

Le District cherche toujours une personne qui voudrait travailler deux jours par semaine sur différentes tâches. (Magasinier, lavage des chasubles, et différentes tâches en rapport avec le football).

Le président propose une augmentation de salaire pour Maxime **BELIARDE**, notre CTDAP qui a eu à gérer l'apprenti et les deux services civiques. Ce travail d'encadrement est exigeant en termes de temps et de qualité de management ; le président propose la somme de 120 € Brut. Le bureau donne son accord pour que le comité directeur soit saisi dès la prochaine réunion.

Les salariés du district seront augmentés de 2.5% à partir du 1<sup>er</sup> août.

## POINT SUR L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale Ordinaire et réglementaire aura lieu le 31 août à Aunay sur Odon à 19h00 à la salle communale. Un buffet sera proposé en fin de réunion aux 150 personnes attendues. Le Président a demandé à Bertrand **CAHU** Président du club d'Aunay-sur-Odon d'essayer d'obtenir la présence d'André **ALIX** à cette assemblée.

L'expert-comptable ne pouvant effectuer le bilan en juillet-août une assemblée générale financière devra se tenir de nouveau en novembre-décembre.

L'Accueil des clubs est prévu à partir de 18h30. Le contenu de l'assemblée sera proposé sur un grand écran, y compris les propositions de votes.

Pascal **TANTALIN** présentera la nouvelle pyramide des championnats ainsi que les modifications de réglementation que cela implique. Il fera également le point sur les championnats et les coupes pour la nouvelle saison.

La présentation des règlements pour les challenges jeunes qui ont lieu après le 1er janvier sera faite lors de l'assemblée générale de fin d'année.

## Rectification du PV N° 9 du bureau du Comité Directeur du 8 juin 2022

Dans le dernier procès-verbal du bureau, nous avons fait mauvaise interprétation du paragraphe ci-dessous :

### « CAISSE DE PEREQUATION :

*Nous devons réfléchir sur l'utilisation de la caisse de péréquation, pour les catégories U15, U16, nous avons eu quelques problèmes de fonctionnement dû à un grand nombre de matchs remis. En 4ème division et en inter district féminin où il n'y a pas de caisse de péréquation, nous proposons que le district indemnise les arbitres, les frais engagés seront mis au débit du club recevant. Cette formule va être mise en place à la reprise en septembre, pour les catégories U 15, U16, Inter district féminin, tous les clubs de 4ème division. Les arbitres devront retourner la fiche d'indemnité de match correctement remplie dans les cinq (5) jours qui suivent le match. **Sans ce retour, dans les délais il n'y aura pas de frais d'indemnités** ».*

**Il faut lire :** Passé ce délai, le paiement des indemnités sera différé jusqu'à réception.

### « POINT SUR L'ARBITRAGE :

*La saison prochaine, les arbitres devront retourner la fiche de match (même sans incidents) correctement remplie dans les cinq (5) jours qui suivent le match. Sans ce retour, dans les 5 jours, **il n'y aura pas d'indemnisation**. Cette proposition va être appliquée pour toute les catégories de D1, D2, D3, D4, U18, U15, U16, inter district Féminin et pour tous les matchs de coupes. Cette décision sera confirmée par la CDA afin de mettre les règlements à jour.*

*Il faut lire : Passé ce délai le paiement des indemnités sera différé jusqu'à réception ».*

**Il faut lire :** Passé ce délai, le paiement des indemnités sera différé jusqu'à réception.

## POINTS DIVERS

Plusieurs clubs ont réclamé des formations sur l'utilisation de la FMI pour les capitaines et les dirigeants. En cas de besoin urgent sur l'utilisation de la FMI, le site [fff.fmi.fr](http://fff.fmi.fr) (assistance) répond à toutes les questions sur son utilisation (documentations, mode d'emploi, vidéos...).

Pour les autres types de formations, les clubs peuvent s'inscrire auprès de la ligue (IR2F) qui propose déjà diverses formations.

Le bureau réfléchit sur l'organisation d'un séminaire sur une journée pour les membres de commissions et le comité directeur afin de mieux se connaître et améliorer la cohésion entre tous les bénévoles qui travaillent au district.

Le matin sous forme d'atelier pour le comité directeur (3 groupes de 6) sur des thématiques définies et l'après-midi avec les représentants des commissions pour échanger sur les préoccupations de chacun. Le bureau décide de faire cette proposition au prochain comité directeur.

Le bureau regrette que certaines décisions du comité directeur ne soient pas strictement appliquées par certaines commissions : le Président rappelle qu'il est du devoir de chacun de se conformer aux décisions prises par l'exécutif du district.

Le Bureau accepte d'appliquer les nouvelles sanctions prises par la ligue dans le cadre de la lutte contre les incivilités : de l'article 9 à l'article 13 du barème disciplinaire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF, les sanctions seront doublées lorsque l'infraction aura été commise à l'égard d'un arbitre.

## TOUR DE TABLE

Dominique **DE LA COTTE** :

Le début de saison est compliqué (20 arbitres qui n'ont pas encore répondu). Une Formation débutant sera proposée au mois d'octobre et les clubs devront déposer leur dossier sur le portail club. Les tests physiques se sont très bien passés.

Didier **MARC** :

Il s'inquiète de ne pas avoir reçu sa licence de membre, est-ce normal ? A ce jour, aucun membre du bureau ne les a reçues.

Anne-Marie **RABAUD** :

La commission féminine va procéder à la finalisation des projets de groupe mardi 30, la date limite d'inscription de championnat étant fixée à lundi.

L'Inter District est maintenu pour les équipes à onze (pour le moment 6 équipes du Calvados).

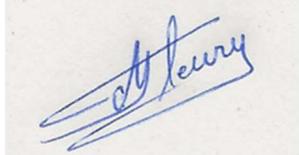
Elle souhaite savoir quelle secrétaire doit être consultée pour ce qui concerne la commission féminine. Le président lui répond qu'au retour des vacances il va y avoir une réunion d'organisation avec les secrétaires.

Dominique **PERRIER** :

Quelques petites modifications dans le règlement des féminines, réajustement dans les autres règlements qui ont eu un grand besoin de toilettage.

Date du prochain Comité Directeur : Mardi 25 octobre 18h30 salle Blanchard.

La Secrétaire de séance



Agnès **FLEURY**

Le Président



Bertrand **VOISIN**